

Commune d'ÉPINEUIL**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 17 août 2026****Délibération n° 42-2026****Séance du 17 août 2026**

Date de convocation :
03 août 2026
Date d'affichage :
18 août 2026

Nombre
de conseillers en exercice 15
de présents 12
de votants 14

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept août à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil, en séance publique sous la présidence de Madame Julie VEYRAT DAL DEGAN, Maire.

PRESENTS Julie VEYRAT DAL DEGAN, Stéphane LEGRAND, Maud TSCHIRHARDT, Matthieu PONZ, Marilyn ORSAT, Christophe CHAUTAGNAT, Florence SODOYER, Tristan LEMARTINEL, Laura JONET, Frédéric LARCHER, Laurence TRAORÉ, Vincent MAIRE, Françoise SAVIE EUSTACHE, Dominique DETOLLE, Maryline JOUVEY.

ABSENTS REPRÉSENTÉS : Françoise SAVIE EUSTACHE (pouvoir à Maryline JOUVEY), Dominique DETOLLE (pouvoir à Julie VEYRAT DAL DEGAN).

ABSENT : Vincent MAIRE

Secrétaire de séance : Christophe CHAUTAGNAT

Objet : Procédure de péril imminent : décision modificative

Madame le Maire informe l'assemblée que suite aux questions diverses du précédent conseil municipal (05 juin 2026) concernant une maison dont les pans de mur se détachent rue de la fontaine, elle a, lancé la procédure de péril imminent.

Si cette démarche est du seul ressort du Maire, elle nécessite la demande de désignation d'un expert auprès du Tribunal administratif qu'il faudra rémunérer (entre 800 et 1500 € en fonction des frais kilométriques). Ce montant n'ayant pas été budgété sur 2026, il convient de prendre une décision modificative.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

AUTORISE la DM suivante au budget primitif 2026 :

62268	:	+ 1000 €
615231	:	- 1000 €

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,
Le Maire, Julie VEYRAT DAL DEGAN

